

XYLOPHENE CURATIF CM 1000

Fiche technique

Traitement industriel des bois

XYLOPHENE CURATIF CM 1000 est un produit concentré, hydrodispersable, fongicide, destiné au traitement de la mэрule en préventif et curatif des bois et dérivés.

Ce produit est livré en concentré et doit être dilué. Produit en phase Aqueuse

DESTINATION

Tous types de bois de construction, infestés par la mэрule.

PROPRIETES

La stabilité, la facilité d'application et la tenue dans le temps sont garanties par un nouveau concept de formulation. Compatible avec les produits d'impression et de finition de types lasures, vernis ou peintures après séchage total du produit. Nos produits utilisent seulement des substances actives qui ont été inscrites à l'annexe I Du règlement européen (UE) n°528/2012 pour une utilisation dans des produits biocides de protection des bois (type de produit TP8 selon le règlement européen (UE) n°528/2012

Déclaration SIMMBAD :

Conformément à la réglementation le produit est déclaré sur le site de l'ANSES.

Spécialement adapté, XYLOPHENE CURATIF CM 1000 est caractérisé par son odeur légèrement piquante et son caractère incolore.

EFFICACITE - SANTE - ENVIRONNEMENT

XYLOPHENE CURATIF CM 1000 vous assure efficacité, tenue dans le temps et respect des normes les plus strictes en matière de santé et d'environnement. Le produit a une durée de service minimum de 10 ans.

Ce produit est efficace contre les pourritures de types, Mэрule.

XYLOPHENE CURATIF CM 1000 ESE se diffuse dans les matériaux : la matière active s'y répartit uniformément en profondeur et s'y fixe sans risque de délavage.

CARACTERISTIQUES

CONCENTRE :

Aspect : Liquide non gras.

Teinte : Incolore.

Densité à 20 °C : 1.

Point d'éclair : > 90°C.

Fongicide : Chlorure de Benzalkonium : 28% - Propiconazole : 2% - Tebuconazole : 1% - TMAC O, 14%

Valeur COV : Non concerné.

pH : 7 à 8.

Le concentré gèle à partir de - 10°C et est réversible sans aucune altération de ses qualités.

Stockage : Maintenir le local à une température d'au moins 10°C.

Conservation : 2 ans en emballage fermé d'origine à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

Conditionnement : 30Litres.

EMULSION :

Non inflammable.

Point d'éclair : > 100°C.

Densité : 1.000.

Dilution : Dans l'eau (voir concentration d'emploi).

pH : 7 à 8.

L'émulsion gèle à partir de 0°C. L'émulsion revient à son état initial après dégel sans aucune altération de ses qualités.

Si l'émulsion a été stockée un certain temps, il est fortement recommandé d'agiter avant l'emploi.

XYLOPHENE CURATIF CM 1000

Fiche technique

Traitement industriel des bois

MISE EN OEUVRE

Avant traitement :

Suivre toutes les prescriptions techniques concernant le traitement mérules qui sont spécifiées dans les cahiers techniques publiés par les organismes compétents et reconnus.

Mesures d'hygiène générale du bâtiment :

Neutraliser toutes les sources d'humidité (condensation, remontées capillaires, infiltrations diverses, écoulements des eaux de pluies...).

Assainir les maçonneries par la diminution de la porosité ou par assèchement (choix de la technique en fonction de la situation).

Réaliser une bonne aération en pratiquant des ouvertures grillagées dans les maçonneries au niveau des vides sanitaires.

Créer un espace ventilé entre les bois et les maçonneries.

Assurer une ventilation des caves et des vides sanitaires.

Déposer les revêtements imperméables.

Supprimer les matières alcalines.

Vérifier l'état des toitures.

Effectuer le traitement des maçonneries.

PROCEDES D'APPLICATION

Travailler selon les normes et DTU en vigueur. Se conformer aux prescriptions des référentiels existants.

Les fonds doivent être sains, secs, non gelés, non givrés, dépoussiérés, compacts et préparés selon les règles de l'art et normes en vigueur, exempts de toutes particules non adhérentes et/ou peintures écaillées.

Tous les supports anciens doivent faire l'objet d'une reconnaissance préalable pour déterminer la nature des préparations.

Pour réaliser un traitement efficace, XYLOPHENE CURATIF CM 1000 doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que sur les coupes et les extrémités. En conséquence, il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées contaminées.

Conditions d'application :

Humidités des bois : entre 8 et 20 %.

Température : 10°C.

Eviter toute application sur bois gelé ou givré.

Remarque: Il est proscrit de mélanger le XYLOPHENE CURATIF CM 1000 avec un autre produit de préservation du bois.

Préparation de l'émulsion :

Diluer le XYLOPHENE CURATIF CM 1000 ESE avec de l'eau par simple agitation:

Concentration d'emploi :

10% soit un volume de produit concentré dans 9 volumes d'eau.

Bien homogénéiser le produit avant son utilisation.

Traitement :

Éliminer les éléments qui ont perdu toutes résistances mécaniques et les remplacer.

Éliminer les fructifications.

Nettoyer soigneusement toutes les surfaces attaquées à la brosse métallique.

Matériaux en contact des bois : Les matériaux en contact des bois devront être protégés.

Application :

Effectuer des trous de forage d'un diamètre de 13 mm tous les 25 à 30 cm en quadrillage.

Injecter ou remplir les trous de forage.

Aspersion sous faible pression, sans formation de brouillard.

Le produit doit être appliqué jusqu'à un mètre au-delà de la zone visible de l'attaque.

Outils : Brosse, pinceau, pompe type MABI 8HP ECO.

Nettoyage des outils et du matériel (produit frais) : Eau.

Pulvérisation : Sans dilution.

RENDEMENT

Variable selon : La porosité des matériaux - La gravité des attaques - Le procédé d'application.

En injection : 100 à 500g par puits environ.

En aspersion : 400 à 500ml/m² environ.

XYLOPHENE CURATIF CM 1000

Fiche technique

Traitement industriel des bois

SECHAGE

Variable selon : Les conditions de température - L'essence du bois - La quantité de produit appliquée - L'hygrométrie.

Séchage sur bois : 48 heures environ.

Séchage dans les bois à cœur (injection) : 3 à 4 semaines environ.

INCIDENCE DU TRAITEMENT SUR LES BOIS

Coloration et odeur :

XYLOPHENE CURATIF CM 1000 ne confère au bois aucune coloration particulière. Sur les bois tanniques le produit peut rehausser la teinte du bois. Un essai au préalable est toujours recommandé.

Odeur : Au séchage, une odeur peut se dégager. Pour limiter ce phénomène bien ventiler la pièce pendant et après l'application en créant un courant d'air jusqu'à la disparition totale de l'odeur.

Finitions :

Bois initialement secs (siccité 18-20%) : Après un délai de 48 heures en atmosphère ventilée, les bois traités au XYLOPHENE CM 1000 peuvent recevoir tout type de finition.

Ce délai peut varier suivant les conditions d'ambiance (température et hygrométrie) ou la nature des finitions. Il est donné à titre d'indication.

Remontées de tanin : Le produit peut provoquer des remontées de tanin sur certaines essences de bois. Il est donc conseillé d'effectuer un essai au préalable.

CONSEILS PPG

Tout revêtement présent à la surface des bois doit être éliminé avant application du XYLOPHENE CURATIF CM 1000.

Humidité des bois : inférieure à 20%.

Ne pas traiter des bois gelés, givrés ou mouillés.

Température d'application : 10°C.

Traiter tous les bois en contact avec d'autres bois, assemblages, et parties encastrées dans les maçonneries.

Essuyer les coulures et flaques après application du produit.

Retraiter les bois en cas de coupe, recoupe, ponçage, humidité (traiter la source).

Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter un risque électrique.

Mélange :

Ne pas réaliser de mélange sans notre assistance technique : consultez-nous au préalable.

Bois rabotés :

Tout rabotage ultérieur au traitement nécessite un nouveau traitement, car il élimine le traitement antérieur.

Traitement des maçonneries :

Nous consulter.


XYLOPHENE CURATIF CM 1000

Fiche technique

Traitement industriel des bois


PRECAUTIONS D'EMPLOI ET DE SECURITE

Chlorure de benzalkonium (N° CAS 68391-01-5) 28% m/m - 280 g/l
Propiconazole (N° CAS 60207-90-1) 2% m/m - 20 g/l
Tébuconazole (N° CAS 107534-96-3) 1% m/m - 10 g/l
TMAC (N° CAS 61789-18-2) 0.14% m/m - 1.4 g/l



Danger
 Nocif en cas d'ingestion.
 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Tenir hors de portée des enfants.
 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 Porter des gants de protection.
 Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.
 Porter des vêtements de protection.
 Éviter de respirer les vapeurs.
 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Garder sous clef.
 Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
 Ingrédients dangereux: composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzyldiméthyles, chlorures; propiconazole
 Durée de conservation = 3 ans.
 Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit

ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR*



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Consulter la fiche de données de sécurité du produit sur : www.quickfds.com et les mentions figurant sur l'étiquette de l'emballage.

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits »

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société PPG. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

Edition FEVRIER 2014 : Annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.

PPG

10 Rue Henri Sainte Claire Deville Les Colonnades - 92500 Rueil-Malmaison
 Tél : 01 56 84 03 00 - Télécopie : 01 56 84 03 83 - www.dyrup.fr



PPG Industries